



SNPREES-FO
69 et 42 (Lyon 1,2, 3,
UJM), Supautonome-
FO St-Étienne (UJM)



SNESUP-FSU Lyon 1
SNESUP-FSU Lyon 2
SNESUP-FSU Lyon 3
SNCS-FSU Lyon

SNASUB-FSU Lyon 1
SNASUB-FSU Lyon 2
SNASUB-FSU Lyon 3
SNASUB-FSU ENS



FERC-SUP CGT St-
Étienne (UJM)

Le 17/06/2016

Communiqué des organisations syndicales des universités de la COMUE de Lyon

Universités de Lyon et de Saint-Étienne : non à l' « intégration » renforcée, non à la fusion !

L'UdL (« Université de Lyon ») est la communauté d'universités et d'établissements, ou COMUE, regroupant les divers établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Lyon et Saint-Étienne (Universités de Lyon I, II, III et Saint-Étienne, ainsi que 16 écoles, dont l'ENS, l'INSA, etc.). À l'heure actuelle, chacun de ces établissements dispose de son propre budget pour l'ensemble de ses activités.

Dans un e-mail en date du 6 juin, la présidente de l'Université Lyon II annonçait aux personnels de cette université que la présidence de l'UdL projetait de réaliser une « université intégrée » qui « serait constituée d'une part des écoles et d'autre part de composantes ou facultés structurées autour d'une ou plusieurs disciplines. Dans ce cadre, les universités actuelles seraient fusionnées dans cette grande Université de Lyon et disparaissent comme entités spécifiques. » Ce projet apparaît en effet nécessaire à la présidence de l'UdL pour répondre au projet dit « Idex » (« Initiatives d'excellence »), qui prévoit des dotations spéciales pour le financement de projets divers, principalement de recherche. En effet, lors du concours précédent, le jury international de l'Idex n'a récompensé que des projets portés par des universités déjà fusionnées, a au contraire soumis à période probatoire des projets portés par des universités dont il estimait qu'elles n'étaient pas assez restructurées et a même retiré les dotations prévues pour deux projets, qui n'avaient pas envisagé de construire d'« université de recherche intégrée » (termes du communiqué de presse ministériel du 29/04/2016).

La première audition de l'UdL pour le concours Idex doit avoir lieu le 20 juin.

Les organisations syndicales signataires :

- **rappellent leur opposition au principe même de l'Idex**, qui met en concurrence des établissements publics pour bénéficier d'argent public, alors même que les dotations de tous les établissements sont notoirement insuffisantes et viennent à nouveau d'être amputées (- 122 millions d'euros à l'échelle nationale) ;
- **dénoncent l'utilisation de l'Idex pour accentuer la politique de territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche initiée avec les COMUE**, forcer la main aux établissements constitutifs de celles-ci pour les contraindre à fusionner, contribuer au démantèlement des organismes nationaux de recherche (le CNRS en premier lieu), accroître l'ingérence des collectivités territoriales ou d'intérêts privés dans les missions universitaires d'enseignement et de recherche ;
- **dénoncent l'extraordinaire opacité et le caractère anti-démocratique** qui marquent le projet de restructuration institutionnelle lyonnais : ainsi le projet Idex n'a pas été diffusé dans les universités, et les présidents d'au moins deux universités de la COMUE sont écartés de la première audition de l'UdL par le jury Idex, qui a lieu le 20 juin. L'Idex apparaît ainsi comme le 49-3 de la fusion des universités de Lyon et St-Étienne.

Les fusions, parlons-en !

Partout où il y a eu des fusions ou des processus d'« intégration », les conséquences sont désastreuses pour les personnels (BIATSS en premier lieu) comme pour les missions des universités. La création de monstres institutionnels (à Lyon, ce serait environ 130 000 étudiants et 10 000 personnels), génère des structures bureaucratiques tuant toute démocratie universitaire et entraînant pénurie et flexibilité. Quelques éléments seulement :

- à Aix-Marseille comme à Strasbourg de nombreux postes ont été fermés, les personnels contraints à re-candidater en interne, de nombreuses fiches de postes réécrites, des personnels contraints de changer de lieu de travail ;
- à Grenoble surcharges de travail durables en lien avec la réorganisation, réaffectations, « placardisations », pertes de responsabilités, blocages de carrières, complexification du travail et des circuits de décision (rapport CHSCT, janvier 2016) ;

- à Nancy-Metz, primes alignées par le bas et gel des postes ;
- à Strasbourg non renouvellement de nombreux CDD, disparition des SCD existants ;
- à Sorbonne-Paris-Cité : les universités constitutives ont perdu la compétence de délivrer leurs diplômes de doctorat et la gestion de leurs contrats doctoraux, réservées à la COMUE ;
- à Montpellier, alignement obligatoire de la durée du doctorat sur celle décrétée dans l'Université fusionnée (3 ans), d'où, dans certaines disciplines (en droit, SHS ou lettres), des thèses qui ne permettent pas à leurs détenteurs de concourir avec de bonnes chances de succès pour obtenir des postes universitaires ;
- à Bordeaux, affectation de 350 personnels sur de nouveaux postes, des personnels en état de *burn out* en raison de la multiplication des charges liées à la COMUE fusionnée d'une part, aux tâches liées à leur ancienne université d'autre part, des retards de neuf mois dans les paiements des vacataires et doctorants ;
- à Grenoble le coût de la mise en place de la fusion a été de 3 millions d'euros, à Bordeaux de 2,5 M. d'euros... pris sur les salaires et dépenses de fonctionnement.

Une fusion, quelles que soient ses modalités ou dénominations (« intégration renforcée », « unification », ...), quel que soit son champ d'application (recherche seulement dans un premier temps, par exemple), quelle que soit son échéance (dès l'année prochaine ou dans quatre ans seulement) ne peut donc être dans l'intérêt des personnels.

Aussi les organisations syndicales signataires revendiquent :

- **l'arrêt du processus d'intégration dans le cadre de la COMUE**, qui a déjà entraîné, dans chacune des universités, des disparitions de diplômes, des intégrations forcées de parcours dans des diplômes « COMUE », l'imposition de seuils d'ouverture, la tentative de mise sous tutelle de filières disciplinaires par les « collèges académiques » ... **quels que soient les modalités, le rythme ou le champ d'application de ce processus** (diplômes, recherche, enseignement, structures institutionnelles, etc.), qui est en réalité synonyme de démantèlement de nos établissements ;
- le **maintien des universités existantes de Lyon I, II, III et St-Étienne**, avec leurs budgets propres, avec leurs instances propres (CA, CAC, CFVU, CR, CT, ...), leurs structures propres (UFR, département d'enseignement, laboratoires EA, UMR, ...) et leurs services propres (paie, bibliothèques, informatique, gestion des personnels, gestion des étudiants et vie étudiante, formation continue, etc.) ;
- le **maintien dans ces universités de l'ensemble des personnels, des services, des affectations des personnels dans les services et des fiches de postes** ;
- le **respect des statuts des personnels et des rémunérations**, y compris les primes statutaires ;
- le **maintien des écoles d'enseignement supérieur** (dont il ne peut être exclu qu'à terme elles soient fusionnées dans l'UdL) ;
- elles demandent en outre que **le projet Idex tel qu'il sera présenté le 20 juin au jury par l'UdL soit communiqué avant cette date à tous les personnels de tous les établissements de la COMUE.**

Le financement, parlons-en !

Selon les informations qu'il a été possible de recueillir, le projet Idex pourrait engendrer une dotation de 20 millions par an pendant quatre ans. Ceci servira d'abord à financer... l'organisation des services bureaucratiques de la COMUE (environ 15 % de la somme d'après les exemples de Grenoble et Bordeaux) ainsi que 12 projets de recherche portés par les 20 établissements de la COMUE de Lyon. Outre le fait que ces financements sont concentrés sur des projets qui ne concernent en réalité que 10 % au mieux des effectifs et programmes de recherche, ceci ne représente donc en moyenne que 900 000 euros par an et par établissement, pour quatre ans : pour un financement en réalité très faible et temporaire, il faudrait accepter des atteintes fortes et durables quant au fonctionnement interne de chacune des quatre universités, à la collégialité universitaire, aux missions et carrières des personnels de toutes catégories et tous niveaux.

Nous demandons au contraire que l'État attribue les dotations nécessaires aux universités pour fonctionner dans le cadre actuel : alors que les effectifs étudiants sont en forte hausse partout, il manque en effet des postes, des locaux des moyens de fonctionnement, ..., la charge de travail s'accroît, les conditions de travail de toutes les catégories de personnels se dégradent tandis que se poursuivent les recrutements de contractuels auxquels n'est offerte aucune possibilité réelle de titularisation.

Comme pour la loi « travail », c'est l'édiction de règles locales par des moyens autoritaristes que le projet UdL voudrait faire triompher. **Nous appelons tous les personnels de l'ESR de la COMUE de Lyon à rejoindre les grèves et manifestations pour le retrait de la loi « travail » et à se réunir en assemblées générales pour exprimer leur opposition à tout renforcement du processus d'intégration dans la COMUE et à toute fusion.**